

# NAO 2021

Accord signé le 24 Mars 2021 par la CFTC, FO et le SNEC (encadrement).

Les Hypermarchés obtiennent une prime de 200€ non liée aux absences sur 2020 et une augmentation de 0.9 % en deux fois (mars 0.5% net et septembre 0,4%)

Pas de prime pour Carrefour Market, et petite augmentation en mars de 1%.

L'augmentation sera appliquée sur la paie du mois d'Avril avec rétroactivité du mois de Mars 2021 sur les salaires de base brut.

## Les mesures sociales :

- Absence autorisée pour la réalisation d'un examen ambulatoire sous anesthésie.
- Revalorisation et extension du bénéfice de la prime Tuteur.
- Création d'un niveau 7C.
- Revalorisation de la prime forfaitaire d'intervention de l'encadrement pendant une période d'astreinte.
- Fixation des objectifs individuels de la rémunération variable annuelle de l'encadrement.
- Prime de vacances des cadres et agents de maîtrise.
- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (enveloppe de 100 000€).
- Fond de solidarité (260 000€).
- Nouvelles dispositions du guide de la parentalité 2020 Carrefour.

## Mesures favorisant le dialogue social :

- Concertation sur la mise à jour des engagements du secteur caisse.
- Concertation sur les métiers de bouche et du drive.



Union syndicale  
**Solidaires**  
**Sud**  
**Carrefour**  
**market**